



La loi de transformation de la fonction publique prévoit une fusion du Comité technique et du CHSCT, ces derniers deviennent une seule et unique instance de dialogue social : le Comité Social Territorial (CST).

La FAFPT réaffirme et portera, avec une grande vigilance, sa démarche de mise en place d'une instance spécifique dédiée aux sujets relevant de la sécurité et santé au travail.



Aapolitique, autonome et indépendante, la FAFPT est une Organisation Syndicale qui fonde ses revendications et ses propositions au regard des enjeux locaux : Cette liberté lui permet de vous défendre librement et en toute transparence.



La FAFPT du département des Yvelines, c'est le dialogue social, la concertation et de la négociation : Son engagement repose sur des promesses réalisables et sur une défense objective des dossiers.

Dans le cadre de la prochaine mandature, si vous portez votre vote pour la FAFPT, nos / vos représentant-es s'engagent à porter, entre autres, les exigences suivantes :

- Ouverture des discussions pour la mise en place de négociations salariales obligatoires tous les deux ans pour les Agent-es contractuel-les.
- La FAFPT portera des revendications salariales en faveur des Assistantes Familiales de la Collectivité ;
- La FAFPT sera attentive à la mise en place du CTI (prime Sécur) pour les agents du médico-social ;
- Revendicatrice d'un « Sécur » élargi, la FAFPT continuera d'agir pour que les Agent-es intervenant-s aux côtés des Travailleurs Sociaux effectuant de « l'accompagnement » bénéficient d'une reconnaissance spécifique ;
- RIFSEEP : la FAFPT continuera à revendiquer une transparence totale concernant les montants attribués ;
- La FAFPT maintiendra sa position et fera entendre la voix des Agents des collèges mis à disposition de C'midy, leur désarroi et leur volonté de revenir au sein de la collectivité dès la fin du contrat en cours ;
- Faciliter le recours au télétravail : la FAFPT demande le versement d'une indemnité télétravail et l'engagement de discussions visant à étendre la possibilité du travail à distance, dès lors qu'il constitue une amélioration des conditions de travail, à tous les agents dont l'activité le permet ;
- Ergonomie et bien-être au travail : Faciliter le travail des Agent-es, réduire la pénibilité et les risques d'accidents. Anticiper et comprendre les éventuels retentissements de la pénibilité sur la santé (physique et/ou psychologique) et la sécurité ;
- Faciliter les déplacements inhérents à l'activité professionnelle des agent-es : la FAFPT revendique une simplification des procédures liées à l'usage des véhicules de service et l'obtention du remboursement des frais de déplacement et restauration (y compris pour les Agent-es des collèges). Assouplissement et simplification des procédures ;
- L'Institution menant de nombreuses réorganisations et optimisation de nos services, la FAFPT gardera une vigilance accrue quant aux impacts sur les conditions de travail et la rémunération des agent-es.

Entre le 1er et le 8 décembre prochain vous allez désigner vos prochains Représentant-es syndicaux.

 Un seul clic suffit... FA-FPT !
Votez et faites voter la FA-FPT !

La Force Autonome... c'est la force d'être libre !

Pour un meilleur avenir professionnel, votons FA-FPT !



COMITE
SOCIAL
TERRITORIAL
CST
ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 8.12.2022



**Autonomie &
Indépendance
politique**



**Spécialisation
Fonction Publique
Territoriale**



**Proximité
et écoute
des agents**

POURQUOI VOTER POUR NOUS ?

Voter pour les listes FAFPT, c'est l'assurance d'être bien représenté par des délégués formés, intègres, compétents et efficaces.

La **Fédération Autonome** prône depuis toujours un syndicalisme différent basé sur des valeurs fondamentales comme l'autonomie et l'indépendance absolue, qu'elle soit politique, philosophique ou religieuse mais reposant aussi sur une véritable liberté de gestion, d'action et de décision pour chacun de nos syndicats locaux.

Au quotidien, la Fédération Autonome revendique un syndicalisme de proximité grâce à un maillage territorial proche des agents.

Notre priorité : améliorer le quotidien et les conditions de travail de tous les agents et défendre ceux dont les situations sont les plus précaires.

Notre organisation syndicale existe uniquement grâce aux cotisations des adhérents et ne bénéficie d'aucune subvention publique, ce qui est la garantie de notre indépendance !

En votant pour la Fédération Autonome lors des élections professionnelles du 8 Décembre 2022 vous nous permettrez d'étendre nos valeurs à l'ensemble du territoire.

Si vous aussi, vous pensez qu'un autre syndicalisme est possible, alors rejoignez-nous !

QUELQUES-UNES DE NOS REVENDICATIONS



**Des rémunérations
à la hauteur**

- ▶ Augmentation minimale de la valeur du point d'indice tous les ans en instaurant une indexation automatique du point d'indice sur le SMIC
- ▶ Création d'un socle minimum indemnitaire obligatoire : 20 % du traitement indiciaire minimum de régime indemnitaire pour les agents



**Une carrière
qui a du sens**

- ▶ Résorption de la précarité avec : Recrutements à la hauteur des besoins et Titularisation de tous les contractuels
- ▶ Stabilisation voire baisse de l'utilisation des contrats sur les emplois permanents



**Un choix du collectif
et de la liberté**

- ▶ Réelle prise en compte de la pénibilité dans le calcul de la pension
- ▶ Intégration du régime indemnitaire dans le calcul des pensions



**Un travail apaisé
et sécurisant**

- ▶ Militer pour une véritable prise en compte de la violence au travail dans sa dimension genrée et faire reconnaître les violences conjugales comme facteur dégradant la qualité de vie au travail
- ▶ Abrogation du jour de carence, dispositif injuste, inutile et inefficace

Agents de la Fonction Publique Territoriale, la défense de vos conditions de travail et d'emploi dépend en grande partie de vos représentants dans le CST !

Les enjeux de demain se gagnent dès le 8 décembre, alors prenez votre avenir en main en votant pour les candidats de la FAFPT !

